

## Actualités consommation



### L'essor des géants du Web sur le marché du paiement inquiète

L'Autorité de la concurrence a publié un [rapport](#) le 29 avril dernier pour évaluer la situation concurrentielle dans le secteur des nouvelles technologies appliquées aux activités financières et, plus particulièrement, aux activités de paiement. L'Autorité relève plusieurs points de vigilance face à l'essor des géants du Web dans ce secteur. Les GAFA américains (Google, Apple, Facebook, Amazon) mais également les BATX chinois (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiao-mi) offrent en effet des services de technologies financières, développés aux côtés des acteurs bancaires traditionnels. Ils proposent notamment des modes de paiement novateurs pour les consommateurs et de nouveaux services diversifiés (gestion de compte, aide au paiement de la TVA pour les PME, etc.). Toutefois l'Autorité craint un risque d'atteinte à la concurrence.

Isabelle de Silva, présidente de l'Autorité de la concurrence, explique : « *les GAFA peuvent avoir des avantages concurrentiels considérables à faire valoir* » et ajoute qu'ils bénéficient de positions fortes sur leur marché d'origine susceptibles de « *créer des risques d'abus de position dominante* ». A titre d'exemple, Apple dispose de 1,6 milliard de clients, utilisateurs de ses smartphones, tablettes et montres connectées, ce qui lui permet de proposer un parcours client fluide, mais également d'exploiter des données sur les usages et sur les paiements. Par ailleurs, le rapport souligne que « *les Big Tech font face à des coûts marginaux plus faibles que ceux des banques traditionnelles, ce qui renforce leur capacité à offrir "gratuitement" aux consommateurs leurs solutions de paiement* ».

Les acteurs bancaires traditionnels français ont accepté de passer des accords de partenariat et de coopération avec les *FinTech* et *BigTech*\*, notamment avec Apple Pay, car ces services font l'objet d'une demande forte de la part des consommateurs, qu'ils ne peuvent ignorer. En parallèle, ils continuent d'investir de façon intensive dans la recherche et le développement pour améliorer leurs offres. Le rapport met en avant la relation gagnant/gagnant entre les deux : d'une part, les banques tirent profit de l'agilité et des innovations des *FinTech*, et d'autre part, les *FinTech* bénéficient de la notoriété des banques, de leurs canaux de distribution, de leur base de clientèle, ou encore de leur aptitude à maîtriser les contraintes réglementaires. Cependant, l'Autorité de la concurrence appelle à la vigilance : « *La menace pour [les banques] serait d'être reléguées à un rôle d'exécutant.* »

L'essor de ces plateformes fait également craindre des pratiques anticoncurrentielles. Les consommateurs pourraient se retrouver piégés dans un écosystème pouvant conduire à la mise à l'écart et à la marginalisation, à terme, des acteurs bancaires traditionnels. Par exemple, les utilisateurs d'appareils Apple ne peuvent passer que par Apple Pay pour le paiement sans contact. L'accès à l'antenne NFC est en effet restreint sur ces appareils et ne permet pas l'installation d'offres concurrentes. Cela a conduit Bruxelles à ouvrir une enquête en juin 2020, visant à déterminer si Apple respecte les règles de concurrence.

\* *FinTech* : start-up opérant dans le secteur bancaire et financier / *BigTech* : grandes entreprises technologiques (les GAFA)

#### A retenir :

- Les géants du Web développent aux côtés des acteurs bancaires traditionnels des services de technologies financières, notamment des modes de paiement novateurs, pour les consommateurs
- Les banques traditionnelles bénéficient de l'agilité et de la capacité d'innovation de ces *Fintech*, qui de leur côté tirent profit de la notoriété des banques et de leurs compétences réglementaires
- Les GAFA font face à des coûts plus faibles que les banques traditionnelles, ont massivement accès aux données de leurs utilisateurs et peuvent restreindre les technologies disponibles sur leurs appareils
- Le rapport de l'Autorité de la concurrence pointe les risques d'abus de position dominante et de pratiques anticoncurrentielles de ces géants du Web.

### Vers la fin du timbre rouge ?

Si la crise sanitaire a pesé en 2020 sur le groupe *La Poste*, l'activité courrier est en déclin depuis plusieurs années maintenant. En 2015, la société délivrait plus de 11 milliards de plis par an, contre 7,5 milliards l'an passé. La majorité des échanges s'effectue désormais sur Internet, de la déclaration d'impôts aux cartes d'anniversaire...

*La Poste* a l'obligation de maintenir la distribution du courrier en tout point du territoire, au titre de sa mission de service universel postal. Mais cela devient de plus en plus difficile, avec un déficit abyssal de 1,5 milliard d'euros. L'institution et les pouvoirs publics sont donc en pleine discussion pour trouver des « axes d'évolution » afin de « limiter le déficit ». Parmi les solutions envisagées, le P.-D.G du groupe, Philippe Wahl, a évoqué la suppression de la lettre prioritaire (le fameux timbre rouge), qui garantit en principe la distribution du courrier le lendemain de son envoi (J+1). Elle ne représenterait plus que 5 % des volumes de courrier, contre 25 % en 2010. Toutefois *La Poste* n'est pas tout à fait étrangère au phénomène. Elle a elle-même contribué à son déclin avec la mise en place de la lettre verte, distribuée à J+2, qui avait justement pour objectif de diminuer la part des lettres rapides.

La seconde piste évoquée consisterait à réduire le nombre de jours de distribution, notamment en supprimant le samedi. Officiellement, *La Poste* n'y est pas vraiment favorable, mais dans les faits, de nombreux consommateurs se plaignent auprès du magazine « *60 millions de consommateurs* » de l'absence de distribution de courrier ce jour-là...

## La mode des vêtements consignés

Après la bouteille en verre, allons-nous rapporter notre jean contre la remise de la consigne ? C'est le modèle choisi par plusieurs *start-up* qui proposent des vêtements consignés permettant au consommateur, moyennant un prix un peu plus élevé, de s'assurer de la bonne prise en charge de ses vêtements usagés.

L'industrie textile génère énormément de gaspillage. D'après les chiffres de l'Ademe (l'Agence de la transition écologique), 100 milliards de vêtements sont vendus chaque année dans le monde. Le textile est le troisième consommateur d'eau dans le monde, après la culture de blé et de riz. L'industrie de la mode est également très polluante, émettant 1,2 milliard de tonnes de gaz à effet de serre.

La marque 1083, lancée en 2013, a créé le concept d'un jean « infini » entièrement en polyester (une fibre réutilisable à l'infini) et consignés. Pour son fondateur, Thomas Huriez, « *c'est ça l'économie circulaire idéale : concevoir et fabriquer un produit de telle sorte à ce qu'en fin de vie, il soit la matière première du même produit neuf ! Une boucle vertueuse dans laquelle on transforme les déchets en ressources* ». Le projet a toutefois un coût : pas moins de 119 € à 129 € le jean, auquel s'ajoute la consigne de 20 €.

De son côté, la marque Atelier Unes a lancé en septembre 2020 une campagne de financement pour des collants consignés. Les bas en nylon sont en effet des produits très vite jetés et très rarement recyclés. Une campagne qui a rencontré un beau succès avec près de 5 500 commandes passées en trois semaines.

Aux États-Unis, la marque new-yorkaise *Thousand Fell* propose des baskets blanches recyclables. Quand vous retournez votre paire usagée, 20 \$ (environ 16 €) vous sont remis pour l'achat d'une prochaine paire. Mais là encore, le coût à l'origine n'est pas négligeable : 120 \$ la paire (environ 100 €). « *Avec la consigne, la main-d'œuvre nécessaire est beaucoup plus importante, et le choix des matières utilisées nécessite davantage de recherches et d'innovation*, commente Isabelle Robert, maîtresse de conférences à l'École universitaire de management de Lille (IAE). *Les marques qui décident de s'engager dans cette voie le font car cela correspond à une philosophie.* »

Si les consommateurs restent pour l'instant attachés à la propriété, le modèle de la consigne dans la mode pourrait se développer et devenir une alternative à la *fast-fashion*, au même titre que l'achat de seconde main ou la location, qui en sont d'autres.

## Musées gratuits à Strasbourg à la réouverture

Les musées de la Ville de Strasbourg, comme tous les établissements culturels, sont fermés depuis le 30 octobre 2020. A l'occasion de leur réouverture prochaine, la Ville de Strasbourg a décidé d'instaurer la gratuité de ses Musées jusqu'au 30 juin 2021. Elle précise en outre que la gratuité sera effective dès la possible réouverture du réseau, « *tant pour les collections permanentes que pour les expositions temporaires* ».

Il faudra attendre encore quelques semaines pour connaître la nouvelle programmation culturelle. Le nouveau calendrier est en cours de finalisation et permettra de profiter plus largement des expositions programmées à l'automne dernier.

En raison du contexte sanitaire et pour garantir les meilleures conditions d'accès et de visite, un système de réservation gratuite en ligne sera mis en place pour les visiteurs. Toutes les infos sont à retrouver sur [musees.strasbourg.eu](http://musees.strasbourg.eu).

A noter que le Musée Zoologique n'est pas concerné puisqu'il est fermé pour travaux jusqu'en 2024.

## À voir à la télévision et sur Internet

### Reportages découverte - Le business de la pièce d'occasion fait parfois le larron

Magazine – **Dimanche 9 mai 2021 à 13h40 sur TF1**

En 2020 en France, il s'est vendu trois fois plus de voitures d'occasion que de voitures neuves. Des voitures qu'il faut entretenir.

### Zone interdite - Plus vertes, moins chères : la grande revanche des villes de province

Magazine – **Dimanche 9 mai 2021 à 21h05 sur M6**

Les Français rêvent de verdure et d'espace, de commerces de proximité, d'une meilleure qualité de vie. La crise sanitaire et ses confinements successifs ont amplifié ce phénomène.

### Xenius - Les herbes folles

Magazine – **Lundi 10 mai 2021 à 17h10 sur Arte**

Assimilées à de mauvaises herbes, les herbes folles finissent souvent aspergées de pesticides.

### Xenius - Les pollens : sur les traces de la palynologie

Magazine – **Vendredi 14 mai 2021 à 17h45 sur Arte**

De nombreuses personnes développent une allergie au pollen. Pourtant, ces grains infimes ont de multiples vertus ! Ils permettent par exemple de retrouver l'origine du miel produit par les abeilles.

